

St. Vincent Health

CALCUL DU MONTANT GÉNÉRALEMENT FACTURÉ

1er juillet 2018

St. Vincent Health calcule un pourcentage de l'AGB en appliquant la méthode dite « rétrospective » et en tenant compte du programme de « rémunération à l'acte » de Medicare et de toutes les assurances de santé privées qui versent des indemnités à l'Entreprise, conformément aux sections 1.501(r)-5(b)(3), 1.501(r)-5(b)(3)(ii)(B) et 1.501(r)-5(b)(3)(iii) de la réglementation de l'IRS. Les détails de ce calcul et le pourcentage de l'AGB sont indiqués ci-dessous.

Les pourcentages de l'AGB pour St. Vincent Health sont les suivants :

St. Vincent Carmel Hospital, Inc.	42,5 %
Carmel Ambulatory Surgery Center, LLC	44,4 %
St. Vincent Clay Hospital, Inc.	39,3 %
Endoscopy Center, LLC	53,4 %
St. Vincent Frankfort Hospital, Inc.	36,9 %
St. Vincent Heart Center of Indiana, LLC	31,9 %
St. Vincent Jennings Hospital, Inc.	38,5 %
St. Vincent Madison County Health System, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Mercy Hospital	46,0 %
Naab Road Surgery Center, LLC	37,9 %
St. Vincent Randolph Hospital, Inc.	37,8 %
St. Vincent Salem Hospital, Inc.	41,0 %
St. Vincent Seton Specialty Hospital, Inc.	38,4 %
St. Vincent Dunn Hospital, Inc.	44,7 %
St. Mary's Health, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Evansville	33,6 %
St. Mary's Warrick Hospital, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Warrick	45,1 %
St. Vincent Anderson Regional Hospital, Inc.	32,8 %
St. Vincent Fishers Hospital, Inc.	46,5 %
St. Vincent Hospital and Healthcare Center, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Indianapolis	37,2 %
St. Joseph Hospital and Health Center, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Kokomo Hospital	33,2 %
St. Vincent Hospital and Health Care Center, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Stress Center	52,7 %
St. Vincent Williamsport Hospital, Inc.	31,9 %
St. Vincent Hospital and Health Care Center, Inc. exerçant sous le nom de St. Vincent Women's Hospital	37,2 %
Frais professionnels des médecins	39,0 %

Ce pourcentage de l'AGB est calculé en divisant la somme du montant total de toutes les demandes d'indemnisation adressées par l'établissement hospitalier pour des soins d'urgence et d'autres soins médicalement indispensables qui ont été autorisés par le programme de « rémunération à l'acte » de Medicare et toutes les assurances de santé privées qui versent des indemnités à l'établissement hospitalier, par la somme des frais bruts associés à ces demandes

St. Vincent Health

d'indemnisation. Les seules demandes d'indemnisation qui sont utilisées dans la détermination de l'AGB sont celles qui ont été autorisées par une assurance de santé sur la période des 12 mois précédant le calcul de l'AGB (plutôt que les demandes relatives à des soins fournis sur les 12 mois précédents).

Nonobstant les précédents calculs de l'AGB, St. Vincent Health a choisi d'appliquer des pourcentages de l'AGB inférieurs, comme suit :

AGB pour tous les frais de l'établissement hospitalier et frais professionnels : 30 %